



Paris, le 04 mai 2010

CAISSE DE SOLIDARITE « UNITE DGAC »

Modalités de versements

Comme nous l'avions annoncé précédemment, la caisse de solidarité « unité DGAC » constituée par l'intersyndicale va être en mesure de **compenser partiellement** les retenues pour faits de grève pour le mouvement des 23 au 26 février 2010.

Les agents solidaires de leurs collègues grévistes et désireux de participer à l'approvisionnement de cette caisse de solidarité peuvent encore adresser leur participation jusqu'au 31 mai 2010 à :

« Unité DGAC » – CRNA/SO – Avenue de Beaudésert – 33692 MERIGNAC Cedex

En fonction des sommes recueillies, nous procéderons de la manière suivante jusqu'à épuisement des sommes collectées :

- Versement afférent au 4^{ème} jour de grève effectué dans la mesure de la somme disponible.
- Versement afférent au 3^{ème} jour de grève dans la mesure de la somme restante avec traitement prioritaire des bas salaires.

Les versements pour compensation se feront sur présentation d'une copie de la ou des fiches de paie sur lesquelles les retenues auront eu lieu (à partir de celle d'avril 2010).

Les demandes de versements devront être adressées **avant le 15 juillet 2010** :

- par courrier à : « Unité DGAC » (adresse plus haut)
- Par mail à : caisse-unite-dgac@laposte.net